

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**L'accès à la justice menacé en Haïti par le climat d'insécurité**

**Port-au-Prince, le 30 juin 2020** – Avocats sans frontière Canada (ASFC) déplore le récent assassinat d'un substitut du commissaire du gouvernement auprès du Tribunal de première instance de Port-au-Prince ainsi que d'autres atteintes graves à la vie et à la sécurité des acteurs et actrices du système judiciaire.

Depuis plusieurs mois, et ce, en dépit de la pandémie de la COVID-19, le pays fait face à une insécurité grandissante. Plusieurs quartiers et localités sont sous l'emprise de bandes armées incluant le bicentenaire où est situé le Palais de justice regroupant le Tribunal de première instance de Port-au-Prince, la Cour d'appel et le siège du Barreau de Port-au-Prince.

Cette insécurité a de graves répercussions sur le fonctionnement de la justice dans le pays, particulièrement à Port-au-Prince, où des acteurs et actrices du système judiciaire et des justiciables ont été contraints à plusieurs reprises de quitter le tribunal sous la menace d'individus armés.

« Le dysfonctionnement des tribunaux lié à cette situation d'insécurité entraîne de graves conséquences pour l'accès à la justice en Haïti et risque de renforcer l'impunité des violations des droits humains », rappelle le chef de mission d'ASFC en Haïti Me Appolinaire Fotso.

**La protection des acteurs et actrices de la justice doit être une priorité pour l'État**

Compte tenu du rôle prépondérant de la justice dans la construction d'un état de droit, ASFC encourage l'État à veiller à la protection des acteurs et actrices de la justice en Haïti afin qu'ils et elles puissent exercer leur profession et rendre justice dans des conditions minimales de sécurité et d'indépendance conformément aux standards nationaux et internationaux applicables.

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités. »<sup>1</sup>

« Chaque État Membre a le devoir de fournir les ressources nécessaires pour que la magistrature puisse s'acquitter normalement de ses fonctions. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Principes de base relatifs au rôle du Barreau, principe 17

<sup>2</sup> Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, principe 7

« Les magistrats du parquet et leur famille sont protégés physiquement par les autorités lorsque leur sécurité personnelle est menacée en raison de l'exercice de leurs fonctions. »<sup>3</sup>

### **Les justiciables, principales victimes de la situation**

Cette paralysie du système judiciaire constitue pour la population, en particulier pour les personnes en détention provisoire abusive, les victimes de diverses violations des droits et les survivantes de violence basée sur le genre, un déni de justice.

ASFC invite les autorités à prendre toutes les mesures afin de garantir le droit à la vie et à la sécurité des avocat.e.s, des magistrat.e.s et autres acteurs et actrices du système judiciaire. La protection de ces professionnels du droit est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement de la justice en Haïti et son accès aux Haïtiens et Haïtiennes même en période de pandémie.

### **À propos**

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est active en Haïti depuis 2005 afin de renforcer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité. Depuis 2017, l'organisation met en œuvre le programme Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti (AJULIH) d'une durée de cinq ans.

### **Contact :**

Taina NOSTER  
Agente de plaidoyer et de communications  
Téléphone : (509)3427-1339  
taina.noster@asfcanda.ca

---

<sup>3</sup> Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet, principe 5